

Election complémentaire au Conseil d'Etat du 14 octobre 2012

Quatre candidats en lice

Au terme du délai de dépôt des listes, fixé à ce lundi 27 août 2012 à midi, des candidats à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat agendée au dimanche 14 octobre 2012, quatre candidats ont déposé leur candidature à la chancellerie d'Etat, soit: M. Laurent Kurth (Parti socialiste neuchâtelois), M. Louis Dubois (liste Entente Cantonale Neuchâteloise), M. Benjamin Cuche (liste "Cuche et Barbezat") et M. Jean-Luc Barbezat (liste "Barbezat et Cuche"). Cette élection complémentaire fait suite à la démission du conseiller d'Etat Jean Studer au 31 juillet 2012 après sa nomination au conseil de banque de la BNS.

Candidat du Parti socialiste neuchâtelois, M. Laurent Kurth, âgé de 44 ans, domicilié à La Chaux-de-Fonds, est conseiller communal à la Ville de La Chaux-de-Fonds depuis 2004, réélu en 2008 et en mai dernier. Il est en charge actuellement de l'économie, de l'urbanisme et des relations extérieures de la Métropole horlogère. Avant cela, il a travaillé durant 10 ans à l'Etat de Neuchâtel, en qualité de chef du Service cantonal de l'emploi.

Présenté par l'Entente Cantonale Neuchâteloise, M. Louis Dubois, âgé de 68 ans, domicilié à Bevaix, est agriculteur-viticulteur. Membre de l'ancien parti Libéral-PPN durant de nombreuses années, il a siégé de 1972 à 2000 au Conseil général de Bevaix. En 2007, il est devenu l'un des membres fondateurs de l'Entente bevaisanne. Sous ces couleurs, il a été élu au Conseil communal en 2008, puis réélu en mai dernier au Conseil général.

Candidat de la liste "Cuche et Barbezat", l'humoriste M. Benjamin Cuche est âgé de 45 ans et domicilié à Vevey (VD). Pour sa part, son coreligionnaire M. Jean-Luc Barbezat, candidat de la liste "Barbezat et Cuche", est âgé de 47 ans et réside aux Diablerets (VD).

Au sujet du domicile des candidats, la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984 précise que sont également éligibles au Conseil d'Etat les Suissesses et les Suisses domiciliés dans un autre canton suisse qui ont l'exercice des droits civils et ne sont pas frappés d'inéligibilité par jugement.

Pour de plus amples renseignements :
Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Neuchâtel, le 27 août 2012